



ACCORD DE GARANTIE LIMITÉE ACER

Durée/type de garantie	Limitée 1 an : pièces et main-d'œuvre, service par la poste ou en atelier
Soutien matériel informatique	1 an
Soutien logiciel	90 jours
Site Web du service	http://www.acersupport.com
Numéros de téléphone du service	866-695-2237 (États-Unis) 866-706-2237 (Canada)

[Les dispositions d'arbitrage exécutoire ne s'appliquent pas aux consommateurs du Québec]

CET ACCORD CONTIENT UNE DISPOSITION D'ARBITRAGE OBLIGATOIRE ET EXÉCUTOIRE PAR LAQUELLE ACER ET VOUS-MÊME ACCEPTEZ DE RÉSOUDRE TOUT LITIGE SURVENANT ENTRE VOUS ET ACER PAR ARBITRAGE EXÉCUTOIRE. VEUILLEZ CONSULTER LA SECTION 9 CI-DESSOUS.

Le présent accord (« Accord ») est conclu entre l'acheteur original (« vous ») et Acer America Corporation (« Acer ») et s'applique aux produits de la marque Acer (« Produits ») et aux services achetés aux États-Unis ou au Canada par vous auprès d'Acer ou d'une de ses filiales ou sociétés affiliées ou d'un revendeur agréé Acer (« Revendeur »). Cette garantie limitée est valable uniquement aux États-Unis et au Canada. Cette garantie limitée s'adresse à vous, l'acheteur original et n'est pas transférable à une personne qui ultérieurement achète, loue ou obtient d'une quelconque façon le produit auprès de vous. Cette garantie limitée ne couvre pas les logiciels ou des produits autres que ceux de marque Acer (par exemple, imprimantes, scanners, etc.).

La durée de cette garantie limitée (la « Période de garantie limitée ») est identifiée dans le tableau de référence fourni avec cet Accord (« Tableau de référence de garantie ») et s'applique à tous les produits à l'exception des lampes achetées avec des projecteurs. Si vous avez acheté un projecteur, la lampe est garantie pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours. Si vous avez acheté un produit qui comprend une batterie rechargeable, Acer garantit que la batterie sera exempte de défauts de matériaux et de fabrication pendant la plus courte de (a) la période indiquée dans le tableau de référence de garantie ou (b) un (1) an à partir de la date d'achat du produit qui fonctionne au moyen de la batterie. Comme avec toutes les batteries, la capacité maximale de la batterie incluse dans le produit va diminuer avec le temps ou l'utilisation. La garantie de la batterie ne couvre pas les changements de capacité de la batterie. Votre batterie est uniquement garantie contre des défauts de matériaux ou de fabrication entraînant une défaillance. L'autonomie de la batterie n'est pas garantie et peut varier selon la configuration et l'utilisation des produits, y compris, mais sans s'y limiter, au modèle du produit, aux applications utilisées, aux paramètres de gestion de puissance et aux fonctionnalités du produit. La période de garantie limitée commence à la date d'achat à laquelle vous avez acheté le produit. Votre facture d'achat originale (facture) indiquant la date d'achat du produit constitue votre preuve de la date d'achat.